

FACTURE

Votre point d'accès :

REFSÉNCES À RAPPELER

Ordre	Police	Ordre	Cat	Code Secteur
1	2	3	4	5
6		7		8
DATE DE COMPTAGE	DATE DE CONSOMMATION	DATE DE CIRCONSCRIPTION	DATE DE PAIEMENT	9

FACTURATION DES CONSOMMATIONS D'EAU DE :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118

Des erreurs de la date limite de paiement, il sera pris pour le moment de la date de fin de remboursement, et il sera prononcé à la fermeture de votre remboursement sans préjudice.

19

TOTAL FACTURE ET IMPÔTES AU :

(9)

20

1-5 Références à rappeler lors de tout contact avec nos services

6 Code regroupement, pour les abonnés ayant un regroupement de toutes leurs factures.

Références à rappeler dans toute correspondance.

7-8 Code Agence et n° compte bancaire relatifs aux abonnés dont les factures sont domiciliées en banque.

Ces abonnés reçoivent un duplicité de celles-ci, pour information.

9 Au-delà de la date limite de paiement, il sera procédé à la fermeture de votre branchement sans préavis.

10-11 La période figure en toute lettre dans la partie supérieure de la facture. Sauf dans le cas d'une facture complémentaire.

12 Indication des différentes tranches tarifaires
13 Indication du cubage facturé par tranches tarifaires

14 Prix du cubage : Tarif eau potable et assainissement cumulés. Le cumul ne se fait que pour les zones assujetties à la redevance assainissement. Les autres zones ne supportent que le tarif eau potable.

15 FNE, part prélevée par l'Etat pour régler d'une part la dette liée au secteur de l'eau potable et d'autres part pour régler les charges d'entretien des réseaux d'assainissement, et financer les opérations d'hydraulique humaine.

16 Développement et divers : part destinée à couvrir les investissements en travaux de renouvellement des installations hydrauliques et les frais d'établissements des branchements sociaux (branchements subventionnés.)

17 Part assainissement : indication du tarif assainissement par cubage et par tranche tarifaire (pour les zones assujetties à la redevance assainissement).

18 Les frais de compteur divisionnaire sont facturés lorsque les compteurs des abonnés sont placés sur le domaine privé (en général, compteurs placés dans les immeubles).

19 Les frais de recouvrement sont applicables systématiquement pour toute facture réglée après la date limite de paiement indiquée sur la facture.

20 Informations relatives aux particularités pouvant apparaître sur votre facture, notamment : dans les colonnes : NOUVEL INDEX / CUBAGE CONSOMME

AUTRES PARTICULARITES POUVANT APPARAITRE SUR VOTRE FACTURE :
FORFAIT : Nombre minimum de mètres cubes facturés, même si votre consommation n'atteint pas ce cubage

FACTURATION COMPLEMENTAIRE : il s'agit

- Soit d'un complément à une facture antérieure incomplète ou entachée d'erreur (compteur non ou mal relevé, compteur calé non décelé etc...) voir période indiquée
- Soit de la facturation périodique normale ; dans le cas où le compteur a été changé au cours de la période (compteur calé, percé, etc...) Voir nos services pour plus de précision.

Pour toute Information, Réclamation, Dépannage, Appelez au 175 24h/24h
ABIDJAN
Où vous adresser ?
A L'INTERIEUR

Centre	Code	N° Téléphone	Localisation géographique	Direction ou Centre	N° Téléphone
YOPOUGON		27.23.45.77.31 / 27.23.45.38.31	à côté du collège les PHALENES Yopougon	DR GAGNOA	27.32.77.26.16 / 27.32.77.20.38
WASSAKARA		27.23.50.15.40 / 41	Près du petit Marché de Wassakara	DR KORHOGO	27.36.86.04.24. / 27.36.86.05.17
NIANGON		27.23.45.41.56 / 27.23.45.08.54 / 27.23.45.08.57	Bd du 16 ^{me} Arrond. Près Eglise St André-Yopougon	DR DALOA	27.32.78.36.17 / 27.32.78.34.18
ANANERAIE		27.23.53.72.00 / 01	à 150m du carrefour "Sorbonne", route de Dabou		
PLATEAU	132	27.20.21.43.30	23, Bd de la république, Face entrée Officielle Stade FHB	DR BOUAKE	27.31.63.26.50
COCODY	139	27.21.23.32.70 / 27.21.23.32.71 / 27.22.44.50.91	Bd Latrille, face Clé Rouge Cocody	DR BASSE COTE	27.20.21.15.74
ANGRE	139	27.22.52.58.45	Bd des Martyrs, près du 22 ^{me} Arrondissement, Angré	CENTRE ANYAMA	27.23.55.93.41
ABOBO SUD	131	27.24.39.06.50 / 27.23.39.11.42 / 27.24.39.15.07	Plateau Dokui - Route du ZOO	DR ABENGOUROU	27.35.91.34.51 / 27.35.91.31.83
ABOBO NORD	140	27.24.39.50.80 / 27.24.39.52.81 / 27.24.39.52.83	Quartier Kolatier, face secteur CIE ABOBO NORD	DR YAMOUSSOKRO	27.30.64.00.49 / 27.30.64.06.67
MARCORY	133	27.21.28.71.50 / 27.21.28.80.38 / 27.21.28.70.41	Face Eglise Ste Bernadette	DR MAN	27.33.79.06.36
VRIDI	134	27.21.27.40.50 / 27.21.27.02.65	Carrefour Sogefiba, Vridi		
ZONE 4	135	27.21.23.67.64	Bd de Marseille, Angle Rue des Pêcheurs		
KOUAMASSI	136	27.21.36.29.48 / 27.21.36.05.56	Près de la maternité de Koumassi		